

*Envie de finir
le 30 mai 1929
In Paris*



Bulletin Mensuel
6^{me} Année
N° 65

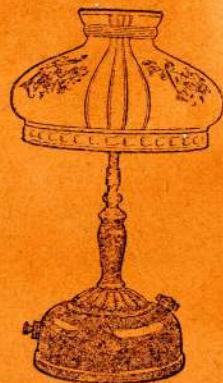
15 MAI
1929



ABONNEMENT
(servi par la Poste)
France . . . 10 fr.
Etranger . . . 12 fr.



ADMINISTRATION
Au Presbytère
de Saint-Pierre.



AMELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 800 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger, le contenu ne pouvant pas se répandre ni faire explosion.

DEMANDEZ EGAREMENT LA CHAUFFERETTE

« COLEMAN RADIANT HEATER » : elle donne une chaleur saine et confortable, sans odeur, sans aucun danger d'explosion ; elle permet de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à un coût très modéré (un gallon de gazoline chauffe durant 15 heures) ; elle peut se transporter aisément, tient très peu de place et reste toujours propre.



Le FER A REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.

DEPOT DE TOUS ARTICLES "COLEMAN"
CHEZ M^{me} V^{ve} A. PATUREL.

V^{ve} A. PATUREL

EPICERIE, GROS ET DETAIL

Produits Alimentaires en tous genres

Grand choix de LINOLEUMS & TOILES CIRÉES pour Parquets

TOILES POUR TABLES & TAPISSERIE

POELES DE CUISINE & CALORIFERES — CHAISES — FAUTEUILS
VOITURES & TRAINEAUX D'ENFANTS — MEUBLES DIVERS



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs
 Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,
 Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAISNS
 CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterorise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
 à Essence et Huile lourde
Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



Paroisse de Saint-Pierre

Service paroissial et Renseignements divers

MESSES. — *Dimanches et fêtes*: 6 h., 7 h. 1/2 et 10 h.
Jours de semaine: 6 h., 7 h. et 8 h. — Le jeudi, à 8 h. messe des Ecoles.

VÉPRES. — *Dimanches et fêtes*: à 2 h.

L'Angelus est sonné le matin à 5 h. 1/2, et le soir à 6 h. 1/2.

Les autres Offices sont indiqués au Calendrier du mois.

INSCRIPTION DE MESSES. — Au presbytère, le matin jusqu'à 9 h.; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÈMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On peut demander une sonnerie de cloches. Le tarif est affiché à la sacristie.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDOIEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être supplémentées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

MARIAGES. — Se présenter pour les publications *au moins quinze jours avant*. Faire venir le plus tôt possible : les *certificats de baptême*; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf; les certificats de la publication de bans; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

C OMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

Réunions d'Œuvres. — Elles ont lieu au Foyer paroissial dans les locaux qui leur sont affectés.

PATRONAGE DES JEUNES GENS : Lundi soir et jeudi soir, à 8 h.

JEUNES FILLES (E. de M.) : Mardi soir, à 8 h.

A VENDRE à St-Pierre	Une propriété située rue Nielly. S'adresser à Mlle Joséphine Yvon.
	Une Machine à tricoter en très bon état. S'adresser à M. A. Poirier.



Calendrier du Mois de Juin 1929

1 Samedi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe du Saint-Rosaire. — Le soir, à 6 h., Salut, Exercice de la Neuvaïne préparatoire à la fête du Sacré-Cœur.

2 Dimanche. — 1^{er} du mois. — SOLENNITÉ DE LA FÊTE DIEU. — Après la messe de 10 h., procession aux reposoirs de la ville. — Le soir, à 6 h., vêpres, exercice de la neuvaïne au Sacré-Cœur. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

3 Lundi. — Aujourd'hui, et chaque soir jusqu'à vendredi, à 6 h. Exercice de la Neuvaïne préparatoire à la fête du Sacré-Cœur.

5 Mercredi. — Le soir, à 5 h. 1/2, ouverture de la retraite pour les enfants de la Communion solennelle et de la Confirmation.

6 Jeudi. — Le soir, à 8 h., réunion de l'*Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

7 Vendredi. — 1^{er} du mois. — FÊTE DU SACRÉ-CŒUR, titulaire de l'église paroissiale. — A 7 h., messe [avec chants] pour les paroissiens vivants et défunt[s]; puis exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée. — Le soir, à 8 h., complies, sermon, procession et consécration au Sacré-Cœur.

9 Dimanche. — A 7 h 1/2, messe de la Communion solennelle. — A 10 h., messe de la Confirmation. — A 2 h., cérémonie de la rénovation des vœux du baptême et consécration à la Ste Vierge; puis procession aux reposoirs de la ville.

10 Lundi. — A 8 h., messe d'actions de grâces; imposition des scapulaires et bénédiction apostolique pour les enfants qui ont suivi la retraite.

13 Jeudi. — St Antoine de Padoue. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre (au lieu de Mardi).

14 Vendredi. — Le soir, à 6 h., salut en l'honneur du Sacré-Cœur.

16 Dimanche. — 3^{me} du mois. — A 7 h. 1/2, comm. mens. des jeunes filles. — A 2 h., réunion des Enf. de Marie dans la chapelle du Sacré-Cœur. (*La cloche en donnera le signal à 1 h. 3/4*)

19 Mercredi. — Ste Julienne de Falconieri, vierge. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — Le soir, à 8 h., Office.

21 Vendredi. — St Louis de Gonzague, conf. — Le soir, à 6 h., salut en l'honneur du Sacré-Cœur.

23 Dimanche. — 4^{me} du mois. — A 7 h. 1/2, comm. mens. des garçons. — A 2 h., réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur. [La cloche en donnera le signal à 1 h. 3/4.]

24 Lundi. — Nativité de St Jean-Baptiste. — Le soir, à 6 h., chapelet et bénédiction. — N. B. — *Jeudi, vendredi et samedi*, de cette semaine auront lieu les examens du Certificat de l'Enseignement libre.

29 Samedi. — St Pierre et St Paul, apôtres. — A 7 h., messe pour tous les Fidèles de la Colonie et com. mens. des Enf. de Marie. — Le soir, à 6 h., chapelet, litanies et bénédiction.

30 Dimanche. — Solennité de St Pierre, apôtre, Fête patronale de la paroisse.

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a remis sa patente d'agent d'affaires.

Il ne pourra donc plus à l'avenir se présenter devant les Tribunaux.

Joseph Lefèvre.



La Bonne Page

Deuxième Partie — La Morale Catholique

2. — LA LOI MORALE ET LE PÉCHÉ

 Loi morale s'impose à l'Individu par la **Conscience**. Mais comme, dans les plans divins, l'individu doit s'associer à l'individu pour former la Famille, et comme la famille s'associe de même à la famille pour former la Société, la Loi morale se diversifiera, pour s'appliquer à ces formations, en règles positives, — de nature religieuse, ou civile, ou politique, ou sociale, etc. Et toutes ces lois seront obligatoires, à divers titres et à divers degrés, si elles sont selon l'Ordre...

Ces simples et claires notions, qui placent en son cadre chacun des éléments de la Création, dominent tous les développements qui vont suivre. Reprenons-les en détail.

Les animaux connaissent ce qui leur est bon ou mauvais pour la réalisation purement temporelle de leur destinée ; mais ils n'ont aucune idée de la moralité de leurs actes, ils n'en sont pas responsables, ils sont « amoraux ». Aussi, pour eux, est-il vrai de dire que « une fois morts, tout est mort ». Leur destinée finit avec leur vie.

Il en est tout autrement pour l'homme. La vie présente n'est pour lui qu'une préparation à la vie de l'Au-delà. C'est un voyage qui doit aboutir à un but. C'est une épreuve qui aura sa sanction.

Et c'est pourquoi l'homme se sent responsable de ses actes ; sa conscience l'éclaire, l'excite, l'arrête, l'approuve, le blâme, l'emplit de satisfaction, de tristesse, ou de remords, suivant les cas ; il mérite ou il démerite (1) ; il a la perception d'un bien ou d'un mal moral ; et il sent que ce bien comme ce mal doivent avoir une sanction, en ce monde ou en l'autre... Sa destinée se règle dans l'Éternité.

Telle est, en effet, la volonté du Créateur sur ses créatures intelligentes la **béatitude éternelle** dans la vision et l'amour de Dieu, librement conquise, avec le secours surnaturel de sa grâce.

[1] Le mérite est le droit à une récompense ; le démerite entraîne l'obligation de subir un châtiment.



C'est là l'**Unique nécessaire** : tout ce qui nous parle vers ce but est un bien ; tout ce qui nous en détourne est un mal. La science de la vie consiste donc, simplement, à tendre vers Dieu, comme vers l'Idéal suprême donné à toute créature intelligente, avec cette règle que Jésus-Christ lui-même a formulée et qui résume toute la Morale :

« Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. »

Cette règle de la vie humaine ou **Loi morale universelle** étant obligatoire, doit être connue de chaque homme, sauf à chaque homme à la suivre ou à ne pas la suivre, puisque la Providence veut qu'il soit libre. Et c'est pourquoi Dieu la promulgue à chaque homme, en la lui montrant dans cette sorte de lumière intérieure qui s'appelle la **Conscience** ou le **Sens moral** : d'où le nom de **Loi naturelle** donné à cette loi morale universelle, parce qu'elle est radicalement innée à la nature humaine.

Gependant, pas plus que la force physique, pas plus que l'intelligence, la conscience n'est pareille en chacun : suivant les personnes et les circonstances, elle apparaît plus ou moins droite ou erronée, certaine ou hésitante, éclairée ou ignorante, large, étroite ou scrupuleuse. Notre devoir est de la maintenir, autant que nous le pouvons, en bon état, et de la suivre.

Du fond de notre nature, en effet, s'élèvent d'autres voix que celles de la droite raison : voix d'orgueil, voix de sensualité, voix d'envie.. qui nous tentent, c'est-à-dire nous poussent à mal faire.

Mais, malgré tout, nous restons libres, et rien ne peut nous faire dévier si nous ne le voulons pas. Si donc nous repoussons la tentation, nous attirons sur nous la bénédiction de Dieu et nous devons plus forts : mais si nous y cédons, c'est le **péché**, — et, après le péché, la tristesse et le remords. Puis, ce sera peut-être l'habitude du mal, l'abandon de Dieu, la perte finale...

(A suivre.)

MER LE ROY.

Le Sacré-Cœur.

Un jour un enfant s'arrêta avec son père devant une statue du Sacré-Cœur de Jésus. Il la considéra avec étonnement et soudain : « Oh! papa ! dit-il, regarde ! le Bon Dieu nous aime tant qu'il lui est sorti un cœur ! »

Mot qui n'est pas seulement d'une pieuse candeur, mais d'une profonde théologie, puisqu'il rappelle cette « extase d'amour » par laquelle Dieu fut, en quelque sorte, jeté hors de lui-même, pour s'incarner dans notre nature, vivre parmi nous, mourir comme nous, rester avec nous dans son Eucharistie jusqu'à la fin des siècles...

C'est justement cela que nous rappelle l'image du Sacré-Cœur.



APRES LES PAQUES

- A**LORS, mon cher ami, vous avez fait vos Pâques ?
— Oui.
— Et j'aime à croire que vous avez fait cela sérieusement.
— Certes, j'ai fait mon possible.
— Parfait. Mais avez-vous bien songé que tout n'est pas fini jusqu'à l'année prochaine ?
— Pas fini ? Que voulez-vous de plus ?
— Oh ! c'est très simple ... Etes-vous un homme d'honneur ?
— ... Est-ce que, par hasard, vous douteriez... Dans ce cas...
— Ne vous emballez pas et laissez-moi continuer mon interrogatoire. Un homme d'honneur, et vous l'êtes, que doit-il faire quand il a donné sa parole ?
— Mais la tenir ! Sans cela, c'est un...
— Chut ! pas de gros mots ! D'ailleurs, n'allons pas plus vite que le vent ; je continue. Vous vous êtes confessé ; et, pendant que le prêtre vous pardonnait vos péchés par l'absolution, vous avez récité un acte de contrition. Avez-vous réfléchi au sens des paroles qu'alors vous avez prononcées ?
—
— D'une façon un peu vague, peut-être ? Laissez-moi vous expliquer. Il y a dans l'acte de contrition : 1^e l'expression d'un regret pour les fautes passées, et aussi, 2^e le ferme propos, c'est-à-dire la résolution sincère, la promesse formelle faite à Dieu de ne plus commettre les mêmes fautes. C'est, en somme, une parole d'honneur donnée à Dieu d'être désormais un meilleur chrétien. Est-ce ça ?
— Evidemment.
— En sorte que si vous ne tenez pas votre promesse, si vous retombez dans les mêmes fautes, vous manquerez à votre parole et vous serez un...
— Parfaitemment, un... compris !
— Donc désormais... :
Vous devez :
— Chaque matin et chaque soir faire une petite prière.
— Tous les dimanches, à moins d'impossibilité absolue, entendre la sainte messe.
— Le vendredi, faire maigre ; puis observer les lois relatives au jeûne et à l'abstinence si vous n'avez pas une raison sérieuse d'en être dispensé.
— Respecter le bien de votre prochain et observer la charité à son égard.



Vous ne devez plus :

- Travailleur le dimanche, sauf le cas de réelle nécessité.
- Blasphémer le nom du Bon Dieu.
- Lire de mauvais livres ou de mauvais journaux.
- Céder aux tentations de toutes sortes (chacun doit ici se souvenir de ses propres fautes).

(*Echo paroissial, mai 1926*)

Actes paroissiaux du 15 Avril au 15 Mai 1929

BAPTÈMES. — Ont été baptisés et sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 16 avril : POUEITH, Yvonne-Floride-Anita. Parrain : Eugène Victor ; marraine : Anita Ruellan. — Le 19 avril : BRIAND, Georges-Ernest. Parrain : Ernest Hutton : marraine : Louise Briand. — Le 26 avril : LAHITON, Georges-Etienne-Noël. Parrain : Pierre Lafitte ; marraine : Thérèse Lahiton. — Le 28 avril : SIEGFRIED, Madeleine-Marjorie-Louise. Parrain : Louis Andrieux ; marraine : Marjorie Andrieux. — MADÉ, Marcel-Pierre. Parrain : Auguste Madé ; marraine : Berthe Turgot. — MADÉ, Roger-Auguste. Parrain : Pierre Turgot ; marraine : Elisabeth Madé. — Le 1^{er} mai : AUDOUZE, Paul-Firmin-Joseph. Parrain : Firmin Audouze ; marraine : Denise Audouze. — Le 5 mai : LETOURNEL, Juliette-Marie-Gabrielle. Parrain : St-Martin Letournel ; marraine : Gabrille Pichon. — Le 9 mai : PETITPAS, Joseph-Pierre. Parrain : Fabien Petitpas ; marraine : Germaine Rio. — HARAN, Pierrette-Henriette-Eugénie. Parrain : Gustave Champdoizeau ; marraine : Raymonde Letournel. — KETTLE, Arthur-William-Ernest. Parrain : Ernest Goutière ; marraine : Madeleine Riggs. — Le 10 mai : GORMIER, Marguerite-Marie. Parrain : Pierre Gervain ; marraine : Julie Cormier. — Le 12 mai : PATUREL, Pierre-Emmanuel-Emile-Joseph. Parrain : Joseph Lenormand ; marraine : Emilie Paturel.

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage,

Le 14 mai : GAUTIER, Henri, et FOUCHEARD, Léontine.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 17 avril : TILLARD, Marie, née Guillaume, 70 ans. — Le 19 avril : ZANGAR, Noël-Antoine, 3 ans. — Le 27 avril : EBRAJ, Alexandre-Edouard, 42 ans. — Le 11 mai : HEUDES, Marie, née Leroy, 68 ans. — Le 13 mai : PINAQUY, Joseph-Jean-Baptiste, 54 ans. — Le 14 mai : LE BRETON, Ernest, 42 ans.



Un « sermon » laïque.

C'est un Président de la République qui parle.

« Si la religion n'est là pour les seconder, tous les efforts du gouvernement sont voués à l'insuccès. Je ne prends pas ici le mot religion dans un sens étroit. Bien que je considère le clergé comme l'instrument le plus apte à distribuer l'enseignement religieux, je n'ai pas que lui en vue.

Je suis persuadé que l'exemple d'hommes et de femmes vertueux, certains contacts sociaux et surtout l'influence d'une famille foncièrement bonne sont des facteurs moraux d'une importance capitale...

Je ne vois pas de remèdes sérieux aux maux qui affligen la société moderne, si ce n'est dans la religion. Sans elle il n'est pas de genre déducation et de forme de gouvernement qui ne soient voués à un échec certain. Le salut ne peut nous venir qu'à travers le sacrifice, et le sacrifice est de l'essence même de la religion.

Si le public arrive à mieux comprendre cette vérité et si le clergé veut bien continuer à la prêcher, il en découlera pour nous des avantages innombrables. C'est par ce moyen et par un renouvellement et une augmentation continue de notre foi que nous pourrons élargir et améliorer la vie morale et spirituelle de notre peuple. Sans la foi, notre civilisation, si brillante soit-elle, est destinée à périr. »

On ne saurait mieux dire. Ajoutons que ce « sermon » laïque a été prononcé l'an dernier par M. Coolidge, prédecesseur du Président actuel des Etats-Unis.



A Saint-Pierre. — Objets perdus, Objets trouvés.

Objets trouvés à l'église : *Livres de messe, chapelets, sacs à mains, gants, etc.* — Les réclamer chez le Frère Sacristain.

Objets perdus. — *Un trousseau de clefs. — Une somme de 8 dollars.*

Objet trouvé. — *Une longue vue.* — Au Foyer paroissial : *Une clef.*

Objets trouvés en ville, et déposés à la Mairie (Bureau de Police) où l'on peut les réclamer tous les jours entre 13 et 14 h. .

Un billet de banque.

N. B. — Les personnes rentrees en possession d'objets perdus ayant motivé une insertion au *Foyer paroissial* voudront bien faire une offrande pour les Oeuvres de la paroisse.



Echos du Mois

(DU 15 AVRIL AU 15 MAI 1929)



Port de Saint-Pierre. -- Les entrées, du 15 avril au 15 mai, ont été de 20 vapeurs et 96 voiliers.

Au Collège St-Christophe. — M. le Gouverneur Sautot, accompagné de Mgr le Préfet Apostolique, est venu au Collège dans la matinée du vendredi 19 avril. Il a eu de très aimables encouragements pour les élèves, aussi bien qu'en pour les professeurs, dans chacune des classes qu'il a visitées. Cette marque d'intérêt du Chef de la Colonie a été d'autant plus appréciée par les enfants qu'elle leur a valu l'octroi d'une promenade.

Au Conseil de Revision. — La Commission chargée d'examiner les jeunes gens formant le 1^{er} contingent de la classe 1929 et les ajournés de la classe 1928 s'est réunie à la Mairie de St-Pierre le mercredi 17 avril. 27 jeunes gens avaient été convoqués (22 pour St-Pierre, 4 pour Miquelon, 1 pour l'Île-aux-Chiens). 8 de ceux-ci se sont présentés et ont été visités : 3 de Saint-Pierre (2 aptes, 1 ajourné), 4 de Miquelon (4 aptes), 1 de l'Île-aux-Chiens (1 apte). — En outre, 4 ajournés des classes antérieures ont été visités (3 aptes, 1 inapte).

Arrivée de la « Ste-Jeanne d'Arc ». — Le navire-hôpital a jeté l'ancre dans la rade de St-Pierre, le lundi matin, 29 avril. Son Etat-Major comprend le Commandant Guyader, M. l'Abbé Thépaut, aumônier, M. le Dr Cotté, MM. Gicquel, second capitaine ; Donne, lieutenant ; Le Lann, chef mécanicien ; Boyer, premier opérateur de T. S. F.

La « Ste-Jeanne d'Arc » a amené le personnel de la Maison de Famille des Oeuvres-de-Mer, avec M. le Pannerer, directeur. Ajoutons que le R. P. Lavolé y assurera le service spirituel, en remplacement du R. P. Morvan, que son état de santé a obligé de rentrer en France.

Au Pensionnat. — Le mercredi 1^{er} mai, à 11 h., a eu lieu une cérémonie qui a eu comme assistants nos chères Religieuses et un groupe d'ouvriers, dirigés par M. René Abraham. Accompagné de deux enfants de chœur, Mgr Heitz a procédé à la bénédiction de la première pierre d'une construction destinée à agrandir le Pensionnat. Cette construction s'élèvera sur l'emplacement de l'ancienne chapelle et se prolongera jusqu'au mur de clôture de la cour. Elle assurera aux élèves des locaux plus spacieux. Quant à la chapelle elle aura sa place à l'étage supérieur. Nous faisons des vœux pour que les Religieuses puissent mener à bonne fin l'entreprise projetée et qu'elles trouvent à cet effet les ressources nécessaires.



Examen de Catéchisme. — Dans la soirée du mercredi, 1^{er} mai, un examen de catéchisme a été subi par les enfants arrivés à l'âge d'être admis à la Sainte Table. Les parents y avaient été admis. C'était plaisir de constater la préparation sérieuse que la plupart des petits candidats avaient reçue. Quelques rares exceptions ont dû cependant être constatées chez des enfants dont la formation religieuse, à défaut d'école chrétienne pour parer aux lacunes, avait été négligée dans les familles.

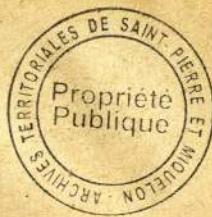
Au Foyer paroissial. — L'annonce d'une conférence sur le féminisme et le vote des femmes avait attiré au Foyer paroissial, le lundi 29 avril, une foule de grandes personnes, désireuses d'être renseignées sur des questions dont les journaux de la métropole ont apporté des échos dans nos parages. C'est Monseigneur qui a voulu mettre en relief les justes revendications du soi-disant sexe faible. Il a montré que, si l'on peut faire de sérieuses réserves sur l'ingérence des femmes dans le domaine politique et administratif, leur intervention — qui sera tôt ou tard sanctionnée en France par une loi, comme elle l'est déjà dans la plupart des pays d'Europe — ne peut avoir que d'heureux résultats dans les questions qui intéressent la famille française.

Pour terminer la réunion, des projections ont permis de faire un rapide pèlerinage à plusieurs sanctuaires célèbres de la Très Sainte Vierge, tant en France qu'à l'Etranger.

— Monseigneur a fait une autre conférence, sur Ste Jeanne d'Arc, comme préparation à la fête du dimanche suivant, réservée à la Sainte de la Religion et de la Patrie. Après avoir esquissé à grands traits la vie merveilleuse de la chère Pucelle, il a fait ressortir la mauvaise foi des historiens libre penseurs qui, depuis Voltaire, ont tenté de la « laïciser », même dans certains manuels scolaires, en déniant à sa mission tout caractère surnaturel. D'après ces écrivains les Voix et les Visions de Jeanne d'Arc s'expliquent tout naturellement. Ce fut, affirment-ils, chez cette petite campagnarde, une affaire de nerfs surexcités. Jeanne, en somme, n'aurait été qu'une hallucinée ou une menteuse ; car quoi qu'elle ait pu dire, elle n'a certainement jamais conversé avec les Anges et les Saints du Paradis, pour cette raison péremptoire qu'Anges et Saints n'ont jamais existé !...

Une série de vues projetées sur l'écran a magnifiquement illustré cette conférence.

Les Pâques des petits Enfants. — Ils étaient 75, arrivés à leur septième année, qui sont venus, le dimanche, 5 mai, s'agenouiller pour la première fois à la Sainte Table. Spectacle touchant ! Les parents de la plupart étaient là et les ont accompagnés, heureux de les voir si bien préparés par les dévouées Religieuses. Après l'Evangile de la messe, Monseigneur a rappelé



la nécessité de la formation religieuse des enfants dès leur bas âge, — l'formation qui devient plus impérieuse pour ceux qui fréquentent l'école publique où il n'est pas question de Religion.

Fête Nationale de Ste Jeanne d'Arc (Dimanche, 12 mai). — Elle a été surtout une fête religieuse, à l'église, — le temps douteux ne permettant guère de réaliser toutes les réjouissances projetées. Les bâtiments du Service local et de la ville avaient arboré des pavillons aux couleurs nationales. L'immeuble du Foyer paroissial, avec ses oriflammes et ses lampes vénitiennes, égayait la place de l'église. Beaucoup de maisons particulières ainsi que les bateaux sur rade étaient pavoisés.

A 10 h., les Autorités étaient arrivées pour la messe. M. Sautot Gouverneur p. i., avec M. le Maire, MM. les Consuls, les Membres du Conseil d'Administration et de la Chambre de Commerce, les Chefs des différents Services, les Anciens Combattants. Pendant qu'un groupe de ces derniers chantait un vibrant cantique à Jeanne d'Arc, le Clergé a fait son entrée au chœur pour la messe pontificale. Celle-ci s'est déroulée avec la solennité que revêtent les fêtes ecclésiastiques. Elle a été interrompue, après le chant de l'évangile, par le panégyrique de la Sainte : c'est le P. Houëte, professeur au Collège, qui avait été chargé de magnifier la chère Sainte de la Religion et de la Patrie, et il l'a fait magnifiquement.

La cérémonie s'est achevée par un dernier cantique à Ste Jeanne d'Arc, exécuté avec sa maestria coutumière par la chorale des E. de M.

Elections municipales. — Elles ont eu lieu le dimanche 5 mai. Il y a eu 16 élus : MM. François Lebuf, Joseph Lefèvre (ainé), Louis Delisle, Léon Poirier, Albert Briand, Edouard Sire, Emile Gloanec, François Planté, Henri Lengronne, Joseph Lefèvre (jeune), René Abraham, Olympe Lechevallier, Léon Briand, Jean Délèpine, Auguste Maufroy.

Le dimanche suivant, 12 mai, des élections complémentaires ont donné la majorité des voix à MM. Ernest Folquet, Louis Lalanne, Louis Legentil et Pierre Espagnol.

Le résultat de ce double scrutin est soumis à l'approbation de M. le Gouverneur, en attendant que le nouveau Conseil procède à l'élection du maire et des adjoints.

Nécrologie. — Le lundi, 13 mai, une foule nombreuse a assisté aux obsèques de M. Joseph Pinaquy, Foncé de pouvoirs à la Trésorerie de Saint-Pierre. Homme loyal et chrétien convaincu, il avait conquis, on peut le dire, la sympathie universelle. Il est mort le samedi, 11 mai, à l'âge de 54 ans, épousé par le travail, n'ayant pas cru nécessaire de prendre quelques mois de repos.



Au cimetière, M. le Gouverneur Sauvot et après lui M. Lamberth, Trésorier-Pyeur, ont retracé sommairement la carrière si bien remplie de ce bon serviteur de la Colonie, attaché au Service du Trésor depuis 40 ans. Nos condoléances sincères vont à sa veuve et à ses enfants éploquées. — R. I. P.

Mouvement des passagers. — ARRIVÉS, le 22 avril, par le « Farnorth » : MM. Compagnon, F. Daireaux, Ed. Fouchard, Louis Jézéquel, Jullien (gendarme), Monier, F. Paturel ; M. et Mme Jean Légasse ; M. et Mlle Lengronne ; Mme Fitzgerald ; Mlle M. Farvacque.

PARTIS, le 25 avril : M. E. Rebmann ; M. et Mme Tesnière et enfant.

ARRIVÉS, le 29 avril, par la « Ste-Jeanne d'Arc » : MM. Eug. Belloc, G. Dollo, Le Pannerer et six personnes de la Maison de Famille des O.E. de M.

PARTI, le 1^{er} mai, par le voilier « Lieutenat Védrines » : le R. P. Morvan.

ARRIVÉS, le 3 mai, par le « Celte » : MM. P. Légasse, Ch. Morazé ; M. et Mme Amiard ; Sœur Samuel de Marie ; Mme Gaston et enfant ; 55 ouvriers italiens de la Société Générale d'Entreprises. — Le 6 mai, par le « Farnorth » : M. A. Ozon ; M. et Mme Dupont, M. et Mme Galatchkine ; M. et Mlle Foliot ; Mme et Mles G. Dollo, Mlle Marg. Briand. — Le 7 mai, par la « Ste-Jeanne d'Arc » : MM. Aug. Admond, F. Hervé ; M. et Mme Poueith ; Mme Quédinet ; Mlle R. Meni.

PARTIS, le 9 mai, par le « Farnorth » : MM. Dugué, L. Heudes, M. Roulet.



La loi sur les familles nombreuses.

Un décret du 5 novembre dernier, publié au Journal Officiel de la République française, rend applicable à la Martinique la loi du 22 juillet 1923 concernant l'encouragement à donner aux familles nombreuses. Le Conseil général de la Martinique a prévu les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette grande loi de solidarité sociale qui accorde à toute famille française comptant plus de trois enfants vivants, une allocation annuelle pour chaque enfant au-delà du troisième.

A l'île de la Réunion, la même mesure avait été prise dès le mois de juin dernier pour permettre, dans cette colonie, le fonctionnement de cette législation tutélaire.

A quand le tour des îles St-Pierre et Miquelon ?





Chronique de l'Ile-aux-Chiens

(DU 15 AVRIL AU 15 MAI 1929)

Le Chemin de Croix. Il n'est pas terminé, mais déjà il prend bonne tournure. Grâce au talent et à la conscience professionnelle d'ouvriers de l'Île, les stations sont devenues des « ex votos » élevés à la mémoire de chacun de nos Morts de la guerre, dont les photographies sur porcelaine émaillée seront enchassées dans un médaillon symbolique. La XIII^e station, celle où Jésus meurt sur la croix, est dédiée à ceux qui sont morts sans recevoir une sépulture chrétienne et dont les ossements seront reconnus de Dieu seul. La partie du travail restant à faire était la plus intéressante. Elle a été précédée d'un travail de déblaiement ingrat et difficile ; il a fallu faire une route, façonner et planter les croix, faire venir les plaques de fente représentant les stations. Nous ne pouvons oublier que c'est le Père Lavolé, aidé par les bonnes volontés de l'Île et d'ailleurs, qui fut le promoteur et l'artisan de tout cela. Il ne s'est donc agi que d'utiliser les fonds laissés par lui pour achever une œuvre qui restera la sienne.

La Chorale. — Renforcer le chœur des chanteuses en y adjoignant des femmes mariées pouvait paraître à certains une innovation risquée. Cependant grâce à la grande simplicité avec laquelle ces dames ont répondu à l'appel, la nouvelle chorale a déjà fait ses preuves. Le talent musical des unes, les aptitudes, la docilité et le bon esprit de toutes promettent d'excellents résultats. Les chanteuses se sont distinguées notamment à l'Ascension et à la fête de Ste Jeanne d'Arc où elles ont donné, à plusieurs voix, le beau chant de l'*« Etendard »*, accompagné par l'harmonium et le violon.

Elections municipales. — Ont été élus le 12 mai : MM. Eugène Morel, Constant Jugan père, Yves Nicolas, Jean Guillaume, Pierre Châtel, Joseph Admond, Alexis Nouvel, Pierre Sérignac père, Edouard Franchet, Léon Nicolas, Pierre Sérignac fils, Emmanuel Dufresne, Armand Fontaine, Emile Buisson, Eugène Lenoraïs.

L'Union Sportive Ilienne. — La petite Société qui s'était déjà plusieurs fois affirmée en des séances appréciées pour leur bonne exécution et leur bonne tenue, a demandé au curé de se mettre à sa tête. Sera-ce le commencement d'un patronage dans le sens strictement chrétien du mot ? La bonne volonté et le passé des jeunes gens fait bien augurer de l'avenir. Mais celui qui a l'expérience des Oeuvres de jeunesse doit, avant de promettre, avoir obtenu déjà lui-même des résultats sur lesquels il puisse baser ses pronostics. Nous ferons de notre mieux et nous comptons sur toutes les bonnes volontés et sur l'appui des familles chrétiennes ; nous comptons



même sur l'indulgence, puisque maintes fois il sera plus facile de voir les défauts de la cuirasse que d'y remédier. La Société sous sa nouvelle forme ne peut être constituée sérieusement qu'après la saison de pêche; mais dès maintenant les jeunes gens à partir de treize ans, peuvent donner leurs noms soit à M. Joseph Nouvel qui reste le président du groupe, soit au curé de la paroisse.

J. D.

Un peu de notre Histoire (61).

LON a vu que le citoyen Bordot n'avait pas été pour peu dans les difficultés qui ont surgi au sein de l'Assemblée de la Commune de Saint-Pierre, pendant les années 1792 et 1793. Il fut mis en demeure de donner sa démission comme président, et de rendre certains documents concernant la Commune, entre autres deux procès verbaux de réunions.

Voici la première de ces deux pièces :

« Procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale de la Commune des îles St-Pierre et Miquelon, du 9 septembre 1792, que le citoyen Bordot n'avoit point fait inscrire à cette époque sur le présent registre.

« Aujourd'hui, neuf septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 4 de la Liberté, l'Assemblée générale de la Commune des îles St-Pierre et Miquelon ayant eu lieu à l'église, d'après la convocation faite à cet effet par M. le Président, et sur les quatre heures après midi, la séance ayant été déclarée ouverte :

« M. le Président a invité l'Assemblée à s'occuper des moyens qui lui paroîtroient les plus sages pour procéder à la répartition de Trente cinq Rations accordées par le Gouvernement aux habitans les plus nécessiteux de St-Pierre.

« La discussion ouverte sur cet objet ayant été épuisée, l'Assemblée a arrêté à l'unanimité :

« Qu'il sera nommé un Comité de Trente habitans, lesquels se réuniroient soit dans la grande salle du Gouvernement, soit ailleurs, au premier jour de mauvais Tems, se nommeroient un Président et un secrétaire, et ainsi constitués procéderoient à la distribution des Trente cinq Rations destinées pour les nécessiteux de St-Pierre.



« En conséquence du présent arrêté, Trente membres de l'Assemblée ont aussi été nommés et ont prêté le serment usité en pareil cas.

« M. Gachot, secrétaire, a proposé ensuite à l'Assemblée d'établir un Règlement qui déterminât les devoirs respectifs et les droits de chacun, et indiquât les moyens les plus convenables et bons à employer pour mettre l'ordre et faire régner le calme pendant la durée des séances.

« L'Assemblée ayant généralement accueilli cette proposition, le dit Sr Gachot a fait lecture d'un projet de Règlement dont Tous les articles ont été acceptés et arrêtés.

« Après quoi, l'Assemblée ayant témoigné le désir de se séparer, M. le Président a levé la séance. »

Voici le deuxième document, « enregistré par la Commune vu l'inexactitude que le citoyen Bordot a mis dans la rédaction qu'il a eu à faire dans son procès-verbal du 10 et 19 octobre. »

« M. Longueville (1) a fait la motion que l'Assemblée prit des mesures pour faire parvenir à l'Assemblée Nationale Législative le vœu de la Colonie tant sur son Régime intérieur, que sur ce qui pouvoit contribuer à sa prospérité et au bien-être de ses habitans.

« Cette motion ayant été appuyée, la discussion s'est ouverte ; et après de longs Débats, il a été arrêté :

1^o Que la Commune adresseroit un vœu à l'Assemblée Nationale ;

2^o Que du 18 au 20 il y aurait une assemblée de la Commune, dans laquelle chaque citoyen auroit la liberté de faire connoître par écrit son sentiment sur la formation du dit vœu, et de proposer tous les objets qu'il croiroit bons à demander pour le bien général ;

3^o et enfin que la Commune, d'après un mûr examen, comprendroit dans le dit vœu Toutes les demandes qui lui paroistroient sages et ayant pour But le Bonheur commun et la Prospérité de la Colonie.

« Après quoi, l'heure étant avancée, M. le Président a déclaré la séance levée. »

*Signé : Gachot,
secrétaire,*

(A suivre)

(1) M. Longueville, préfet apostolique ; il avait succédé, dans cette charge, à M. Paradis.



Chronique de Miquelon

(DU 15 AVRIL AU 15 MAI 1929)

BAPTÈMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

le 25 avril : André-Yves-Joseph PERROT. Parrain : Léonce Lucas ; marraine : Jeanne Leloché. — *Le 10 mai* : Elia-Marie-Thérèse COSTE. Parrain : Prudent Coste ; marraine : Marie Gélos.

En voie de progrès. — Les ressources que les dernières campagnes de pêche ont procurées aux pêcheurs, ont permis à plusieurs de renouveler leur outillage quelque peu vieillot. On voit une douzaine d'embarcations neuves et des salines spacieuses, bien protégées contre la pluie, plus appropriées que les anciennes à abriter la morue séchée.

Méfaits de la tempête. — Les coups de vent avaient brisé un des montants de la croix qui domine le clocher de l'église. La tempête du 24 avril a brisé l'autre montant et fait tomber la croix. Le clocher de Miquelon apparaît ainsi momenfanément comme découronné.

Elections. — Le renouvellement du Conseil municipal s'est opéré dans un calme complet. Au premier tour de scrutin tous les candidats de la liste du Maire ont été élus à une belle majorité. Le nouveau Conseil comprend 11 anciens conseillers : MM. Joseph Cormier, Charles Poirier, Gilles Detcheverry, Léon Detcheverry, William Detcheverry, André Cormier, Léonce Lucas, Marcel Ilharréguy, Désiré Poirier, Joseph Detcheverry, Arsène Etchebeiry, avec 4 nouveaux : MM. Jules Orsini, Joseph Dismard, Désiré Orsini, Clément Poirier.

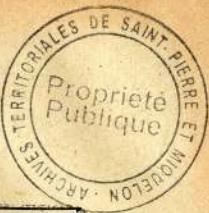
Au Fogot paroissial. — Avant de commencer leurs préparatifs de pêche, les « Jeunes » ont donné une dernière séance récréative le dimanche, 5 mai. Les acteurs, nouveaux pour la plupart, ont eu le même succès que leurs anciens. On se propose bien de reprendre « ça » aussitôt que le plus dur de la pêche sera terminé.

A Vendre : Un piano
marque « Gaveau » en très bon état.
S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE
Une Villa, située route de Savoyard.
S'adresser à M. Gustave Dagort.

A VENDRE :
Une Maison, rue de l'Espérance.
*S'adresser à M. Alphonse Chaignon,
l'Île-aux-Chiens.*

Chez Albert BRIAND :
Papier à tapisser — Peintures
Tulle à rideau — Stores



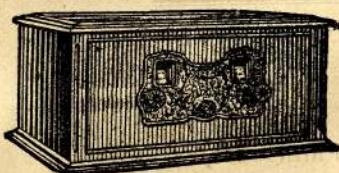
FADA Radio



A. MAUFROY

REPRÉSENTANT

AUX ILES ST-PIERRE & MIQUELON



SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

R. C. BORDEAUX 25. 56 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLÉPH. 45.50

A. LAFARGUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

H.-A. PATUREL, St-Pierre

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe, Farines ,Grains, Foin.

Alimentation - Liqueurs
Cognac - Vins - Cidre, etc.
Demandez prix courants.

Ch. Houllegatte

Représentant

113, Route de Coutances
Granville [Manche]



JUS DE RAISIN FRAIS -- CHALLAND -- BOURGOGNE

Aliment plus riche que le Lait — Assimilabilité parfaite

Pour toutes Manifestations Arthritiques, Artério-Sclérose
Affections Cutanées, Rhénales, Stomacales & Intestinales
Goutte chronique - Uricémie - Azoturie - Maladies infantiles

Pour futures Mères & pour Nourrices

EN VENTE PARTOUT.

Représentant à St-Pierre : Mme B. Leroux-Deschamps

The Brock Warner Co

Montréal

Pardessus - Costumes - Gabardines - Imperméables sur mesure

Metro Electric C°. — Chicago

Importante baisse de prix sur nouveaux radios 6 et 7 lampes
10 mètres à 2500 mètres

« A l'Art Moderne ». — Paris

Agrandissements photographiques. — Portraits d'art
au sépia-fusain-pastel-aquarelle, etc.

F. Olano C°, Agent à Saint-Pierre et Miquelon.

SAINT-PIERRE (Iles Saint-Pierre et Miquelon)

A. OZON

Représentant des Machines à écrire
« UNDERWOOD »

HOTEL LALANNE QUAI DE LA RONCIÈRE

A Vendre : Une Auto.
S'adresser à M. F. Rosse.



SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES C°

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.250.000 FRANCS

Rue du Littoral

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION: NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES MARBRERIES GÉNÉRALES

GOURDON DE PARIS - REPRÉSENTANTS

DES MOTEURS AMÉRICAINS L. A.

Magasin de détail : Angle des Rues Nielly et du Barachois

A. Dugué

Boucherie - Charcuterie - Légumes -
Oeufs, etc. - Fournisseur des navires.

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

Vve Andrieux et Fils

Rue du Barachois

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Bois du Canada.
Commission - Importation - Exportation -
Représentation.

Agents exclusifs: Vins de Bourgogne et
Cassis (Vial et Cie, Belleville-s-Saône) -
Vins de Bordeaux (Descas, Bx) -- Vermouth Cinzano.

Pension-Restaurant

Mme Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

LA « MORUE FRANÇAISE »

& Sècherie de Fécamp
Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche
et au long cours.
Approvisionnements généraux.

**Le meilleur des reconstituants
VIN DU CAP CORSE**

recommandé aux personnes faibles
Se trouve dans les principales épiceries.

Mme Vve Bailly

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Fourrures - Parfums.

**SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)****Louis Hardy Legranvillais,**AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine CoCollin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.**Folquet Frères**

Agents Champagne « Heidsieck » monopole — Ship brokers — Importateurs de toutes les marques de Whiskies et de Liqueurs.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs — Alimentation — Articles de fumeurs — Sacs et papiers d'emballage — Cigarettes Nationales.

PÊCHERIES DE FRANCEAgence de St-Pierre
Commissions — Consignations - Denrées
Vins et Spiritueux**ALBERT BRIAND**Rue de la Poudrière.
Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.**C. P. Chartier et Cie,**Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.**Farines**Demandez la marque
« Royal Household »
Dépot chez H.-A. PATUREL
Représentant
The Ogilvie Flour Mills Co
Montréal**P. Le Tiec**Alimentation générale
Produits de choix
Demi-gros et détail**Julien MORAZÉ**

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation

Liqueurs - Confections - Chaussures

Fournitures en tous genres

REPRÉSENTANT

Cognac : Maison Bisquit - Dubouché, Jarnac

Champagne : Ve Cliquot - Ponsardin, Reims

Vins fins : Roseheen et C^e, Bordeaux

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Morues : Société des Sécheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Motor Co, Connecticut.

Imprimerie du « Foyer Paroissial »

Cartes de visite. — Lettres d'invitation et autres travaux d'impression.

S'adresser à l'Imprimerie.



119

DEMANDEZ chez votre épicer
Le Tobin's Tea
le meilleur
le meilleur marché.

DEMANDEZ aussi
le plus économique
des Cafés décaféinés
Le Old Colony



PRODUITS & APPAREILS
« KODAK »

Léon BRIAND
ST-PIERRE & MIQUELON

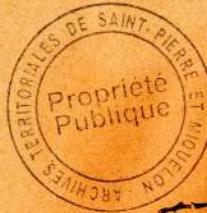
Dépôt de Journaux
des Messageries Hachette
Toutes Revues Scientifiques et Littéraires
Journaux de Modes Français et Etrangers
Librairie - Papeterie

HAUT-PARLEURS
DIFFUSEURS
PIÈCES DÉTACHÉES
DUCRETET - PATHÉ
RADIO L. L. - VITUS
POSTES DE RADIO

C.P. Chartier et Cie,
Vins et Spiritueux.

American House

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège social à TORONTO, Canada.

Actif au delà de 744 Millions de dollars.

Capital versé : 24.823.400 de dollars.

Fonds de réserve : 24.823.400 de dollars.

Ancien ou Nouveau Monde

Les lieux diffèrent mais le principe général demeure le même. En Orient comme en Occident, et dans le monde entier, l'une des conditions du succès est l'indépendance financière, — la tranquille assurance de ne point manquer des choses qui agrémentent la vie.

L'appui le plus efficace, le plus sûr et le plus pratique dans la voie de l'indépendance financière est le compte d'épargne à la banque.

Vous ouvrez et conservez un compte d'épargne sans payer aucune commission. Vos fonds s'accroissent en toute sécurité, sans nécessiter de votre part ni effort ni surveillance. Vos profits restent inchangés, même à travers les périodes de dépression financière. Votre argent est en sûreté et vous pouvez le toucher dès que vous en avez besoin.

Cette Banque a pour principe d'accorder à tous les déposants, que leur compte soit gros ou petit, la plus grande somme de services et de considération.

Heures de Bureau

Matin : De 10 h. à 11 h. 30. Soir : De 1 h. à 4 h.

Agence de ST-PIERRE & MIQUELON

G. D. DALLAIRE,
Directeur.

Votre Compte d'épargne est votre Fonds d'indépendance